Réf. Farde e-Assemblées : 2684874

N° OJ : 136

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : 19/25 - EPV/2025/149/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que, suite à l'appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour pouvoir bénéficier d'un soutien régional aux actions communales de mobilité, le Département Espaces publics et verts a introduit un dossier de candidature afin de réaliser des aménagements de sécurisation de plusieurs traversées piétonnes du carrefour Rue Véronèse / rue Le Tintoret, par :
- la création de 2 oreilles et d'un élargissement de trottoirs à hauteur des traversées piétonnes, incluant le déplacement des avaloirs ;
- la mise aux normes PMR des passages piétons ;
- la création de fosses à arbres/végétalisation intégrant la gestion des eaux de pluie ;
- la pose de mobilier urbain (potelets, poubelles, plantation d'arbres) ;
- la mise en œuvre de signalisation et de marquage.

Conditions particulières à respecter
- mise en oeuvre conforme de l'accessibilité ;

Considérant que le dossier de candidature a été approuvé par la Région en date du 19 septembre 2025 ;

Considérant que la recette de 64.200,00 EUR représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article 42105/665/52 du budget extraordinaire de 2026 ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Vile afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :
Article unique : La convention n° EPV/2025/149/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, est adoptée.

Annexes :

Convention de subvention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Budgétisation Véronèse (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Plan 5361-02 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)